



Bulletin d'information communautaire du GRC en Nouvelle-Écosse

Dix conseils en matière de conduite hivernale offerts par la Division H de la GRC

1. La préparation

Il y a des choses que les automobilistes peuvent faire pour réduire les risques de collisions en hiver. Avant de prendre place dans votre véhicule, prenez le temps d'enlever la neige sur le pare-brise, les miroirs extérieurs, les phares, et les feux arrière. Nous avons tous déjà vu des automobilistes qui déneigent seulement une petite partie du pare-brise et qui prennent le volant. C'est une pratique dangereuse pour eux-mêmes et pour les autres usagers de la route, et les policiers leur donneront des contraventions s'ils les voient. De plus, il est important d'enlever la neige sur le capot et sur le toit. Sinon, cela pourrait créer des conditions dangereuses pour les véhicules qui vous suivent.

2. Avant de prendre la route

Avant de partir, vérifiez les conditions routières et météorologiques. En Nouvelle-Écosse, les automobilistes peuvent composer le 511 ou consulter le site du ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure (<http://511.gov.ns.ca/map/fr.html>) pour connaître les conditions routières. On recommande aussi aux automobilistes d'informer quelqu'un de leurs déplacements, surtout par mauvais temps.

3. Conduite adaptée aux conditions routières

Si la chaussée est glissante, une plus longue distance sera nécessaire pour

immobiliser son véhicule lors d'un freinage. La meilleure chose à faire est de ralentir et de laisser une distance suffisante entre les véhicules, surtout sur l'autoroute. Les automobilistes auront donc plus de temps pour immobiliser leur véhicule en cas d'urgence. Quiconque ayant déjà eu une collision sait qu'une ou deux secondes peuvent faire toute la différence.

4. Connaître les limites de son véhicule

Souvent, les conducteurs de véhicules à quatre roues motrices ou à traction intégrale se sentent en sécurité en raison d'une meilleure traction et d'une garde au sol plus importante, mais il est important de noter que cela ne contribue pas à réduire la distance de freinage. Les véhicules à quatre roues motrices ou à traction intégrale peuvent empêcher votre véhicule de s'enliser, mais il n'y a aucun avantage au freinage lorsque la chaussée est glissante.

5. Est-il nécessaire de prendre la route?

Lorsque le temps est très mauvais, la police recommande souvent aux automobilistes de ne pas prendre la route si cela est possible.

6. Pneus

En hiver, un des meilleurs investissements que l'on puisse faire est d'acheter de bons pneus d'hiver. Le caoutchouc utilisé pour ces pneus est spécialement conçu pour le temps froid. Il est plus souple et cela permet d'avoir une meilleure traction. De plus, les bandes de roulement permettent de mieux adhérer à la route car elles déplacent la neige et la gadoue. Il est important de noter que les pneus quatre saisons ne sont pas la même chose que les pneus d'hiver.

7. La ceinture de sécurité

Grâce à la ceinture de sécurité, vous resterez sur votre siège en cas de

dérapiage et vous serez protégé au moment de l'impact.

8. Le téléphone cellulaire

Pour des raisons de sécurité, ayez toujours votre téléphone cellulaire avec vous. Cela ne veut pas dire qu'on peut envoyer des textos ou parler au téléphone en conduisant. En cas d'urgence, il est toujours pratique d'avoir un téléphone cellulaire.

9. La trousse d'urgence hivernale

Dans votre trousse d'urgence, il devrait toujours y avoir un téléphone cellulaire, une lampe de poche et des piles, des aliments de survie, une bouteille d'eau, des bougies, des couvertures, des câbles d'appoint, du sable ou de la litière pour la traction, des câbles de remorquage et des cartes routières.

10. L'entretien du véhicule

Veillez utiliser du liquide lave-glace pour l'hiver afin qu'il ne gèle pas et remplissez le réservoir régulièrement. Prenez le temps de vérifier si le véhicule fonctionne adéquatement. De plus, les vidanges d'huile et les entretiens réguliers sont importants pour le véhicule et pour des questions de sécurité. Demandez à un mécanicien de vérifier l'état de la batterie et faites-la remplacer, au besoin. Et enfin, assurez-vous d'avoir toujours suffisamment d'essence dans le réservoir.

Information

GRC en Nouvelle-Écosse

Tél. : 1-800-803-7267
(appels non urgents)

